



Je ne veux pas divorcer et le faire payer!

Par **MadameX**, le **02/11/2015** à **05:04**

Bonjour a tous, voila ma situation:
Mariée depuis 12 ans mon mari m'a quitté il y a plus d'un an en faisant constater a la gendarmerie par main courante. Et a entamé une procedure de divorce. Nous n'avons pas d'enfant et que la maison en commun. Je ne souhaite pas divorcer, je gagne a peine ma vie et je veux lui faire payer ma souffrance suite a cette annonce brutale. Nous avions des probleme de couple mais rien qui m'aurait fait pensé au divorce! Il n'a pas les moyen de louer un autre logement alors je sais qu'il a été hebergé a droite a gauche... Cependant cela fait quelques mois qui reste chez une "amie" a lui et je le soupconne d'adultere, ils sont toujours ensemble meme pour faire leurs courses! (J'avais des doute avant notre separation et aujourd'hui je suis convaincu que c'est sa faute a elle s'il me demande le divorce!!!) Puis je le faire constater (meme s'il a quitter le domicile conjugal?)? Comment ca se passe? Pour etre honnete je n'ai pas de preuve, je sais juste qu'il m'a menti au debut quand il allait la bas mais l'adresse de cette femme ne figure nulle part et meme en fillature je n'ai pas reussit a les surprendre. Je n'ai vu qu'un sms douteux a l'epoque ou il etait a la maison mais disparu depuis... Puis je recuperer aupres de l'operateur ses conversations meme si elles datent d'un an? Pour notre maison, j'ai fais trainer les chose pour la vente au debut et je sais qu'on va perdre beaucoup d'argent sur la vente et il nous restera un credit a payer dessus. Qui le remboursera? 50/50 automatiquement ou vu mon faible salaire je peux esperer que ca soit uniquement sur son dos (il gagne bcp plus que moi) Et enfin, j'ai entendu parler du divorce pour rupture de lien conjugal. Cela fait un an qu'il a deposer une main courante pour dire qu'il quittait le domicile conjugal, si nous commencons une procedure de divorce longue (contentieuse) est ce qu'il peut au bout de ses deux an faire la demande de divorce pour rupture de lien ou est il obliger de rester dans la procedure de divorce entamée? Je l'aime toujours et je souffre de le savoir chez une autre je ne veux pas divorcer pour l'enpecher un maximum de refaire sa vie et le faire payer de ce mal qui me ronge...vu dans quelle situation financiere je suis, je suis prete a tout pour grapiller le moindre centimes (ca me brise le coeur d'ecrire des trucs pareil mais je n'ai vraiment pas le choix, il a

brisé ma vie et quoiqu'il arrive j'aurais tout perdu...) Avez vous des conseils pour aborder ce divorce et retrouver le peu de dignité que je merite..
Merci d'avancern
Je precise que nous n'avons pas encore eut d'audience pour le divorce je suis dans l'attente de la convocation...

Par **cocotte1003**, le **02/11/2015 à 07:08**

Bonjour, reprenez vous en mains, vous allez vous enfoncer davantage autant psychologiquement que financièrement. Allez voir un avocat, il vous en faudra un pour divorce qui défendra vos seuls intérêts. Vous trouverez au tribunal ou sur internet un imprimé qui vous permettra d'obtenir l'aide juridictionnelle pour financer au moins en partie l'avocat. Oui au bout de deux ans de séparation constatée, votre mari obtiendra le divorce quelque soit votre avis. L'adultère n'est plus considéré comme faute, il n'est donc pas très utile de vous lancer dans cette voie. Vous pouvez demander une pension compensatrice à votre mari si vos revenus sont très différents. Le crédit de la maison comporte certainement une clause de solidarité entre vous, donc si l'un ne paye pas c'est à l'autre de le faire. Le juge peut très bien attribuer le crédit à l'un d'entre vous. Pour l'instant vous habitez seule une maison dont vous n'en possédez que la moitié, monsieur peut donc vous demander sur sa part une indemnité d'occupation. Réfléchissez au fait que la vente de la maison peut vous aider à reconstruire votre vie. Votre mari pourra demander au tribunal la vente forcée du bien et cela se fera probablement aux enchères avec donc un prix qui peut être très en dessous de sa valeur. Un divorce pour faute prend des années et coute chère et cela autant pour lui que pour vous, vous risquez fort de vous enfoncer encore plus. La seule personne qui doit avoir de l'intérêt pour vous c'est vous, vous et votre avenir, inutile de chercher à vous intéresser à lui, vous vous faites du mal pour rien, cordialement

Par **Lag0**, le **02/11/2015 à 07:52**

[citation]L'adultère n'est plus considéré comme faute, il n'est donc pas très utile de vous lancer dans cette voie. [/citation]
Bonjour cocotte1003,
Je pense qu'il y a un malentendu dans ces propos. L'adultère n'est, certes, plus répréhensible pénalement, mais vis à vis d'un divorce, c'est toujours une faute.

Par **MHead**, le **04/11/2015 à 15:11**

"Puis je recuperer aupres de l'operateur ses conversations meme si elles datent d'un an?
"rnrnBien sur que non, vous n'en avez pas le droit.rnrn"Je l'aime toujours et je souffre de le savoir chez une autre je ne veux pas divorcer pour l'enpecher un maximum de refaire sa vie et le faire payer de ce mal qui me ronge..."rnrnMême si c'est dur à entendre, il a le droit de ne plus vous aimer. Ce n'est une obligation pour personne. Il a le droit de disposer de sa vie, et toute tentative contraire de votre part se retournera contre vous.
Bon courage à vous.